



# Organisations des compétitions qualificatives pour l'accès aux Championnats de France

## Principe :

Pour la partie compétitive, les prérogatives des Comités Régionaux sont, entre autres, d'établir les calendriers et d'assurer la bonne organisation des compétitions qui serviront de phase qualificative pour la participation aux Championnats de France des disciplines concernées.

## Il est proposé :

- Que toutes les compétitions qualificatives pour accéder aux championnats de France reçoivent l'appellation "Championnat Régional" (même si la compétition est organisée par un comité départemental ou une association)
- Que ces compétitions soient inscrites au calendrier national des compétitions qualificatives aux championnats de France

Il appartient aux comités régionaux :

- D'établir en liaison avec leurs comités départementaux, le calendrier des compétitions organisées sur le territoire du Comité Régional qui seront qualificatives pour les CF et de ce fait, seront dénommés Championnat Régional de .....
- De faire parvenir au siège de la fédération avant le début de la saison sportive le calendrier de leurs compétitions
- De faire parvenir dans la semaine qui suit la compétition, au siège de la fédération les résultats complets (sous Word ou Excel)

Dans cette nouvelle organisation il est proposé que seul le comité régional valide les fiches d'inscriptions aux divers championnats de France à sa charge de tenir informés les comités départementaux concernés de la participation des clubs du département aux championnats de France (envoi d'une copie de l'inscription au CD)

Dans le souci d'aider les clubs situés dans des comités (régionaux ou départementaux) pas encore suffisamment structurés de pouvoir participer à des championnats régionaux organisés à proximité de leur région de résidence, il est proposé que le Comité Régional qui organise un Championnat Régional peut s'il le désire et en fonction de ses capacités d'organisation accepter la participation de clubs d'une région voisine.